



Le président

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-1

ARRÊTÉ

Article 1

Le jury de l'examen de la Licence en information-communication parcours numérique, 3e année, pour l'année universitaire 2025-2026 est composé comme suit :

Monsieur Arnaud Mercier, professeur ;
Monsieur Tristan Mattelart, professeur ;
Monsieur Jaércio Bento da Silva, maître de conférences ;
Madame Agnès Granchet, maître de conférences ;
Monsieur Aurélien Wasilewski, maître de conférences ;

Article 2

Monsieur Arnaud Mercier est désigné président du jury.

Fait à Paris, le 8 janvier 2026

Stéphane Braconnier